

Jean-Louis Labarrière (Centre Léon Robin de recherches sur la pensée antique, CNRS – Université Sorbonne)

De la paradoxale récente revanche d'Aristote dans le Code Civil français à l'utilisation d'Aristote par Porphyre dans le *De Abstinentia*

Le mercredi 21 janvier 2015, l'Assemblée nationale française a enfin adopté un article de loi stipulant que les animaux sont des « être vivants doués de sensibilité » signifiant ainsi, sans doute sans s'en douter, qu'elle signait le triomphe d'Aristote, dont c'était la définition explicite. C'est cela qui sera analysé à partir de textes anciens, à commencer par le *De Abstinentia* de Porphyre.